Chronique Roubaisienne

BUREAU : 30, Rue Pauvrée, 30 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 2.22 — TELEPHONE

Conseil Municipal

UNE SEANCE FERTILE EN INCIDENTS. — LE DESASTRE DE L'EXPOSITION. — UN BUDGET TRUQUE

La séance est ouverte à 8 heures et demie sous la présidence de M. Eugène Motte, maire.

Sont présents : MM. Motte, Chatteleyn, Sayet, Deschodt, Leblanc, Dewitte, Picard, Dusart, Ghely, Lepoutre, Noyelle, Segard, Hocque, Cousu, Rousseau, Delattre, Dubois, Weill ; les citoyens Coupez, Kimpe, Debaisieux, Lefebvre, Decock, Lepers, Lebas, Carpentier, Dujardin, Doise, Corbeau, Watremez.

Excusés : les citoyens François, Nys, Bailleul.

Absents : MM. Despature et Gaydet.

M. Noyelle est nommé secrétaire.

Ecole Nationale des Arts industriels. — Le Conseil décide de présenter au Conseil supérieur les candidats suivants : M. Achille Rousseau, M. Louis Delattre, M. Léon Olivier.

Bâtiments municipaux. — Sont approuvés les procès-verbaux de réception définitive de la Salle des Fêtes de la rue de l'Hospice et du groupe scolaire de l'avenue Linné.

Approuvés également les travaux exécutés pour l'aménagement de la cour de l'hôtel des sapeurs-pompiers et un marché de gré à gré pour l'acquisition d'un escalier dans la Salle des Fêtes de la rue de l'Hospice.

Chambre de Commerce. — M. le Maire donne lecture d'une communication relative à la création d'une caisse de retraites pour le personnel « employés » des différents établissements de la Chambre de Commerce.

Service de l'ébouage. — Le Conseil approuve un marché de gré à gré concernant l'enlèvement des immondices, la réforme et la vente de deux chevaux.

Voirie municipale. — Approuvées la réception définitive des travaux de mise en état de viabilité de la rue d'Oran, la réception des travaux de construction de chaussées pavées dans la rue Victor-Hugo et dans la rue longeant le stand, la réception définitive des travaux de construction d'un aqueduc dans la rue de Lannoy.

La situation financière de l'Exposition

Violents incidents

C'était hier vendredi le grand soir des aveux. M. Motte, qu'on pouvait s'attendre à trouver un peu confus, u npeu honteux, était au contraire plus arrogant, plus insolent que jamais. Et pourtant, il devait reconnaître que l'Exposition était en déficit de 560.000 francs, — plus d'un demi-million.

Les chiffres publiés par l'« Egalité », à la grande fureur des réactionnaires organisateurs de l'Exposition, devaient être publiquement reconnus exacts par M. Motte.

Et M. Motte a, *en effet*, avoué que la part de la ville dans ce désastre était bien de 300.000 fr. 100.000 francs ont été votés par le Conseil municipal au moment du vote du projet ; 100.000 francs ont été inscrits au budget de 1911, et 100.000 francs au budget de 1912.

M. Motte a aggravé cette mauvaise nouvelle d'un long, long, long rapport de M. Eugène Mathon. Et cela a encore rendu le déficit plus indigeste.

Tout seul, le morceau était déjà dur à avaler ; avec la prose malheureuse, c'est écœurant.

Les citoyens Coupez, Lefebvre, Debaisieux, Lebas, Carpentier prennent part à la discussion, qui s'ouvre immédiatement après la soporifique lecture de M. Motte.

Ce dernier accueille les critiques par des calembours qu'il voudrait spirituels et qui sont bêtes à pleurer. Au surplus, ils ne sont pas inédits. M. Motte manie également l'insulte. Au citoyen Coupez, il déclare : « Vous éjaculerez (!) tout à l'heure votre venin ». Au citoyen Carpentier, il crie : « Vous êtes un mal embouché ». M. Chatteleyn, qui se sent tout aussitôt dans son élément, aboie également le plus qu'il peut, en exagérant son habituel rictus.

La discussion est longue. M. Motte, acculé, se défend mal ; il perd sa belle assurance et, en fait d'arguments, ne trouve que les plus basses injures.

Pour clore le débat, le citoyen Lebas demande de renvoyer les chiffres du bilan de l'Exposition pour étude et contrôle devant la commission municipale des finances.

L'ordinaire comédie est alors jouée. Le maire met aux voix. La minorité vote pour, la majorité vote contre, sauf pourtant M. Hocque, qui s'abstient.

Le budget de 1912

On passe ensuite à la discussion du budget de 1912.

Le citoyen Coupez demande la parole. M. le Maire accueille cette demande par des ricanements et des plaisanteries déplacées.

Coupez, alors, qui jusque-là est resté extraordinairement calme sous les outrages et les sarcasmes dont on l'accablait, Coupez se fâche et flagelle Motte d'une réplique cinglante : « Il est intolérable que le premier magistrat de Roubaix s'abaisse jusqu'à employer envers un conseiller municipal de tels et si pitoyables procédés. Monsieur Motte vous avez une bien singulière attitude, et il vous sied mal, vraiment, d'essayer lourdement de faire le bel esprit quand vous avez pour vous approuver et vous encourager les sourires serviles des laquais qui vous entourent, qui sont la majorité aujourd'hui et qui ne seront plus rien demain ».

Le citoyen Coupez donne alors lecture d'une protestation contre la façon arbitraire dont a été « machiné » le budget de 1912.

Puis M. Lebas fait la déclaration suivante, écoutée dans le plus grand calme :

Le rapporteur du budget affirme que « toutes les prévisions de recettes ont été établies prudemment et de manière à éviter tout mécompte pour l'avenir ».

Nous ne sommes pas de son avis. Nous croyons au contraire — ce qui menace l'équilibre du budget — que les prévisions de recettes ont été exagérées.

Vous prévoyez comme recettes d'octroi 2.560.000 francs et vous dites : « Ce chiffre est de beaucoup inférieur à celui des années 1911 et 1910. En effet, le produit des taxes d'octroi a été, en 1911, de 2.725.000 francs, et en 1910, de 2.685.856 francs. Mais peut-on se baser sur ces années exceptionnelles pour prévoir la recette de 1912 ?

Evidemment non, car 1910 et 1911 (1910 surtout) ont profité des droits sur les matériaux employés à l'Exposition; en outre 1911 a bénéficié de la grande consommation de boissons qui s'est faite à l'Exposition.

Il faut donc écarter ces deux années pour fixer le rendement probable de l'octroi.

Qu'ont donné les années précédentes ? 1909, 2.527.904 fr. 55; 1908, 2.430.978 fr. 60; 1907, 2.519.772 fr. 15; 1906, 2.456.651 fr. 55; 1905, 2.423.319 fr. 31.

Arrêtons-nous là. Aucune de ces années n'a donné ce que vous prévoyez pour 1912 : 2.560.000 francs. Et cependant les années 1907, 1908 et 1909 ont aussi été des années exceptionnelles, puisqu'elles ont profité des droits sur les matériaux qui ont été employés dans les travaux effectués à l'aide de l'emprunt de 6 millions. Si l'on tient compte de tout cela — et il est impossible de n'en pas tenir compte — nous pouvons nous attendre à une moins-value considérable sur les recettes d'octroi.

Vous estimez le produit des droits de voirie à 60.000 francs.

Nous ne croyons pas que cette somme sera atteinte. En effet 1910 n'a donné que 50.063 fr. 55 et les années précédentes moins encore : 1909 : 45.719 fr. 10; 1908 : 39.041 fr. 80; 1907 : 43.145 fr. 45; 1906 : 44.268 fr. 20. En tenant compte de ces chiffres, vous pouvez prévoir au plus 50.000 fr.

Vous escomptez de l'exploitation du cimetière une recette de 81.000 francs. Il est peu probable qu'elle soit réalisée.

N'oubliez pas qu'en 1909, elle n'a été que de 71.315 fr. pour tomber en 1910 à 67.911 fr. La prudence vous conseillait de porter au budget une recette inférieure à 81.000 francs.

Le produit des eaux sera-t-il de 880.750 francs ou à peu près, suivant votre prévision ?

Nous le croyons aussi exagéré. Si les années 1907, 1908 et 1909 ont donné une recette supérieure à ce chiffre, par contre, celle de l'année 1910, sur laquelle vous devriez vous baser pour établir votre recette probable n'a été que de 802.911 francs.

En ce qui concerne les dépenses, nous ne présenterons que quelques courtes observations.

Nous trouvons qu'il est extrêmement imprudent de ne pas faire figurer au budget la dépense habituelle pour l'épuration des eaux de l'Espierre. Cette dépense fut faite, pour ne remonter trop loin, en 1903, 1907 et 1908. Un crédit de même importance figura aux budgets de 1909, 1910 et 1910. Vous commettez une faute, qui n'est pas sans gravité, en le faisant disparaître du budget de 1912.

Il n'est pas fait mention non plus dans le budget de la dépense qui sera nécessaire pour redonner à notre parc Barbieux sa beauté détériorée par l'établissement de l'Exposition. Pourquoi ?

Faudrait-il une somme très élevée que vous n'avez pas osé faire figurer au budget ?

En tous cas, quelle que soit l'importance du crédit, vous deviez en prévoir un pour payer les travaux qui s'imposeront dès demain dans le parc.

Ainsi, tandis que le rapporteur trouve que votre budget est établi avec toute la sincérité désirable, nous lui voyons de sérieux défauts : exagération des prévisions de recettes, suppression des dépenses obligatoires, omission d'inscriptions de crédit. Dans ces conditions, quoi de plus facile que d'établir un budget sans déficit apparent.

Mais si vous avez employé ces procédés, c'est parce qu'il vous faut combler le déficit laissé par l'Exposition. Et il est à craindre que pour faire disparaître celui-ci, vous n'en créiez un dans le compte de 1912.

Vous ne portez au compte de 1911, qui eut tous les profits de l'Exposition, que la moitié du déficit à la charge de la ville, soit 130.000 francs, quand c'est la totalité du déficit de 260.000 francs qu'il eût fallu inscrire au passif de 1911.

Qui vous dit que le budget de 1912 pourra supporter cette charge extraordinaire, alors que les recettes ordinaires seront probablement inférieures à vos prévisions ?

Et ne dites pas que nous voyons en noir la situation financière de la ville. Notre industrie et notre commerce traversent une période très difficile. Les recettes de 1912 en souffriront. Les grands travaux faits avec les 6 millions de l'emprunt sont terminés, l'octroi n'en profitera plus; il ne restera que les charges de l'emprunt.

Et c'est quand l'année nouvelle s'annonce comme devant être mauvaise que vous n'hésitez pas, pour fuir une responsabilité qui vous atteindra quand même, quoi que vous fassiez, à rejeter sur le budget de 1912, une charge qui doit être supportée par le compte de 1911.

Vous creusez ainsi pour demain un trou qu'il faudra combler.

(A suivre). Léon LEMARRE.

La vengeance de la délaissée

ABANDONNEE PAR SON MARI, UNE FEMME FRAPPE SA RIVALE DE SIX COUPS DE CISEAUX. — LA VICTIME EST PEU GRIEVEMENT BLESSEE. — LA MEURTRIERE, DEFEREE AU PARQUET, EST REMISE EN LIBERTE.

Tout comme les hommes, les femmes, quand elles se croient trahies, se vengent. La nommée Aurélie Baty, âgée de 30 ans, demeurant depuis six semaines chez M. Prouvost-Delcroix, cabaretier à l'angle de la rue Notre-Dame-des-Victoires et de la Grande-Rue, en a fait, hier, l'expérience.

L'ECUEIL DE LA TRENTAINE

Les trois acteurs du petit drame que nous allons relater sont tous âgés de 30 ans. Ce détail curieux vient à l'appui de la thèse de ceux qui soutiennent que la trentaine est un cap redoutable à franchir. Les femmes sont, paraît-il, tellement convaincues de cette vérité qu'elles déclarent toujours 29 ans jusqu'au moment où tout le monde leur en donne 45.

Aurélie Baty, dont nous parlons plus haut, avait séduit un sieur Emile Deleu, homme de peine qui, pour la suivre, abandonna sa femme, Marie Picquette, et ses trois enfants âgés respectivement de 12, 10 et 3 ans.

LES OISEAUX VENGEURS

Vendredi matin, Marie Picquette, qui habite place de l'Abattoir, 17, se rendit à l'estaminet Prouvost-Delcroix où elle savait trouver sa rivale.

La porte de l'entrée particulière étant ouverte, l'abandonnée s'introduisit dans l'immeuble et guetta celle dont elle avait juré de se venger.

Cette dernière, un peu avant dix heures, descendit de sa chambre. A peine était-elle au pied de l'escalier que Marie Picquette se précipitait sur elle et la frappait furieusement à coups de ciseaux.

Puis l'épouse trahie, satisfaite de sa vengeance, mais redoutant les conséquences, s'enfuit en se dirigeant vers la place Nadaud.

LA BLESSEE

Aurélie Baty, qui n'était pas bien sérieusement atteinte, se rendit aussitôt au poste central de police et déposa une plainte entre les mains de M. Dequesne, chef de la Sûreté. Le magistrat manda immédiatement M. le docteur Delattre, qui donna ses soins à la blessée. Celle-ci portait six plaies fort peu graves. L'une à la tête et cinq au côté gauche du dos ; aucune n'aurait plus d'un centimètre de profondeur. Après avoir été pansée, Aurélie Baty regagna son domicile d'où elle partit peu de temps après avec son amant Emile Deleu pour éviter les indiscrets.

ARRESTATION DE LA FEMME DELEU

Pendant ce temps Marie Picquette, femme Deleu, était arrêtée dans la Grande-Rue par l'agent de sûreté Maes.

Conduite devant M. Duquesne, elle déclara avoir agi par vengeance et regretter de n'avoir pas tué sa rivale.

Déférée au parquet dans l'après-midi, la femme Deleu, après avoir subi un interrogatoire de pure forme, a été remise en liberté provisoire.

Elle est rentrée chez elle où l'attendaient ses trois enfants en pleurs, anxieux devant l'absence inexplicable de leur maman et le départ incompris de leur père.

Léon LEMARRE.

Un nouveau commissaire de police

On annonce que par décret du 21 courant M. Barthélémy Benet, commissaire de police de 2e classe à Limoges, est nommé commissaire de 1re classe à Roubaix.

M. Benet va remplacer M. Grimaldi, nommé à Cognac (Charente). M. Grimaldi jouissait de l'estime et de la sympathie générales ; c'est avec regret que tous ceux qui le connaissent le voient partir.

Nous avons pu personnellement apprécier la courtoisie et l'amabilité de ce magistrat en même temps que ses hautes qualités professionnelles. Aussi nous prions M. Grimaldi de bien vouloir agréer l'assurance de notre respectueuse et vive sympathie, en même temps que nous présentons à son successeur nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Mort en se rendant au travail

Un pénible incident a douloureusement impressionné hier matin le personnel du tissage Huet et Mac Avoy, rue Bernard.

Un vieil ouvrier de l'établissement, M. Jules Desbarbieux, âgé de 69 ans, se rendait à son travail vendredi à six heures et demie du matin quand arrivé à quelques pas du tissage, le vieillard s'affaissa.

On s'empressa immédiatement à son secours mais tous les soins furent inutiles, la mort avait fait son œuvre.

M. le docteur Delecueillerie a déclaré que le décès devait être attribué à une embolie au cœur et a fait transporter le cadavre à la Morgue.

M. Jules Desbarbieux, surnommé « Tambour », habitait rue de Launoy, cour Remmery, 14.

FERMETURE D'UNE CRECHE

Par suite de cas de varicelle qui se sont déclarés à la crèche de la rue de la Balance, cet établissement sera fermé au public du samedi 30 décembre au samedi 6 janvier inclusivement.

TIR

Le Tir Régional S. A. C., 28, rue Pauvrée

Dimanche prochain 31 décembre, de 9 h. à 12 h. 30, tir d'entraînement pour toutes les sections. A 2 h. 30, tir fantaisiste annuel dénommé « tir du roi ». Cette épreuve gratuite, si goûtée par les nombreux sociétaires du T. R., procure, outre l'occasion d'une réunion amicale toute intime, un objet souvenir à tous les participants. L'inscription sera définitivement close à midi. Commissaires et secrétaires de service : le matin, Victor Fort et Joseph Verbrugge ; le soir, Michel Duhamel et Paul Labitte.

LES VISITES A L'HOPITAL

L'administration des Hospices de Roubaix a l'honneur d'informer le public qu'en raison du Nouvel An, une visite supplémentaire aura lieu le 1er janvier pour les parents des malades en traitement à l'hôpital de la Fraternité, de 11 heures à midi.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 29 décembre 1911

Naissances. — Charles Delespaul, rue du Tilleul, cour Verhulst, 16. — Denise Messelin, rue de l'Ommelet, impasse Balzac. — Georges Sebille, rue du Luxembourg, 102. — Emile Duquenne, rue Ste-Thérèse, cour Paul Florin, 9. — Simone Handsame, avenue Julien Lagache. — Ludivine Delhaye, avenue Julien Lagache. — Marie Eeckhout, rue Basse-Masure, 102.

Publications de mariages. — Albert Tinck, paveur, rue Marquisat, 11, et Blanche Declippèle, dévideuse, rue Marquisat, 11. — Georges Ramaut, débourreur, rue Bernard, cour Boyaval, 13, et Clémence Hoornaert, soigneuse, rue Bernard, 94. — Emile Deryckcr, chaudronnier en cuivre, boulevard de Cambrai, cour Selosse, 6, et Marie Deldal, coupeuse de velours, boulevard de Cambrai, cour Selosse, 18. — Léon Lemaire, sans profession à Cambrai, et Marguerite Loucheur, sans profession, Grande-Rue, 4-6-8. — Amedée Losfeld, télégraphiste à Lille, et Polmyre Lecuyer, servante, rue Nain, 7. — Paul Nivesse, employé de commerce, rue du Général Chanzy, et Madeleine Leconte, sans profession, rue de la Gare, 27. — Edouard Kindt, rattacheur, rue de la Balance, 66, et Julia Houzé, soigneuse, rue Paul Bert, cour Louis Dubar, 2. — Victor Arnould, tisseur, rue de Cartigny, 45, et Aline Frédericq, ménagère, rue du Cartigny, 39. — Jean-Baptiste Carrette, charbonnier, rue Bollin prolongée, 5, et Maria Hellemont, tricoteuse, rue Bollin, 33.

Décès. — Rosalie Rogiers, 72 ans, ménagère, rue des Anges, 115. — Marie Rogier, 5 mois, ménagère, rue Blanchemaille, 160. — Jules Desbarbieux, 69 ans, tisserand, avenue Julien Lagache. — Joseph Calonne, 66 ans, tisserand, avenue Julien Lagache. — Amand Nauwinck, 58 ans, tisserand, avenue Julien Lagache. — Emile Vandeville, 77 ans, propriétaire, rue Cadeau, 83.

SAVON PRINCESSE MAKOKO

Parfum puissant et tenace

Le pain : 0 fr. 50 - Victor VAISSIER

CROIX

AMICALE KLEBER S. A. G. — Demain dimanche, à dix heures du matin, réunion de toutes les commissions. Ordre du jour très important. Organisation de la grande fête suivie de bal du 4 février et tombola au profit des œuvres post-scolaires avec autorisation préfectorale.

Sous peu il y aura au siège de l'Amicale un cours de solfège et un cours de danse sous la direction de deux excellents professeurs.

Cours de préparation militaire dimanche de 8 à 11 heures, sous la direction de M. Lucien Franzq, et dernier jour d'inscription.

La salle des jeux sera ouverte comme les dimanches précédents de 9 heures à midi, ainsi que le stand de tir.

A partir du mois prochain il y aura une poule mensuelle avec des prix intéressants.

Champagne garanti pur
J. FONTAINE FILS

Viticulteur et Négociant à Epernay

Toujours les plus HAUTES RECOMPENSES

(Vente exclusive au commerce de gros)

GAZETTE TOURQUENNOISE

Conseil Municipal

LES REGIES MUNICIPALES. — LA SITUATION DES FONCTIONNAIRES. — LES BUDGETS

A propos de la grève du gaz

LE SALAIRE DES OUVRIERS EST PORTE A 5 FRANCS. — LES GREVISTES NE SERONT REPRIS QU'AU CHOIX

Nous donnons aujourd'hui le compte rendu détaillé de la réunion du Conseil municipal de Tourcoing dont nous avons brièvement parlé hier.

LISTES ELECTORALES

Sont élus membres de la Commission de révision des listes électorales : MM. Parsy, Brassart et Delespierre

THEATRE MUNICIPAL

La reprise par la Ville de la police d'assurances contractée avant l'exploitation municipale par le directeur du théâtre est approuvée.

Une somme de 49.500 francs est nécessaire pour payer les dépenses d'exploitation en dehors des crédits votés jusqu'ici. Cette somme sera prise sur les recettes du théâtre pendant les trois premiers mois de son exploitation en régie directe, recettes qui s'élèvent à 49.553 francs 20. Adopté.

ACHAT DE MATERIEL POUR L'USINE D'ELECTRICITE

Les abonnés de l'usine municipale achetant en assez grand nombre le matériel autrefois simplement pris en location, la nécessité d'acheter de nouveaux appareils pour les clients à venir se fait sentir. L'usine est autorisée à employer à ces achats indispensables les sommes payées par les locataires qui se rendent acquéreurs de leur installation et ce jusqu'à concurrence de 50.000 francs.

LE SERVICE DE POLICE REORGANISE

Un rapport très détaillé de M. Dron expose sous tous ses aspects cette importante question. Voici une analyse de ce rapport :

Le service de police doit être constamment en rapport avec l'importance et le développement d'une ville. Pour assurer ce rapport le moyen le plus élémentaire c'est l'augmentation du nombre des agents. Ce moyen a été employé à Tourcoing où l'effectif est passé successivement de 62 à 75 en 1895, et de 75 à 82 en 1904.

La population de Tourcoing n'a pas augmenté depuis de façon très sensible mais le service est devenu plus intensif. D'autre part il serait injuste de ne pas faire profiter les agents d'un peu plus de bien-être, repos hebdomadaire, diminution des heures de service, etc.

Pour éviter la concentration au commissariat central d'une série d'affaires qui pourraient être réglées sur place et pour que, en des points multiples, au centre des quartiers les plus peuplés, se trouve une organisation de police autonome et capable d'initiative une réorganisation est nécessaire.

La base de cette réorganisation, c'est la création d'un 4e arrondissement de police, les trois arrondissements actuels ayant en moyenne sous leur juridiction 27.000 habitants au lieu de 20.000 à Roubaix et 19.000 à Lille.

Il faudrait aussi faire une nouvelle répartition des commissariats dont les locaux sont actuellement trop rapprochés les uns des autres au lieu d'être situés au centre des quartiers à protéger.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet dans ses grandes lignes seraient les suivants :

Traitement d'un 4e commissaire de police	3.600,00
Indemnité de logement au même	300,00
Supplément à résulter de la création des 3 brigadiers : environ	1.050,00
Traitement de 5 agents en tenue : 1.450 × 5	7.250,00
Traitement de 2 agents de sûreté : 1.820 × 2	3.640,00
	16.940,00
Supplément pour habillement	1.400,00
Total	18.340,00

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées après règlement d'un petit incident soulevé par M. Paul Martin.

LES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

Il serait avantageux pour tout le monde, expose M. Dron, que les conditions d'entrée en fonctions, d'avancement, de mise à la retraite des fonctionnaires municipaux fussent réglées par un statut.

M. le maire dit que la situation de la police et celle de l'octroi était disproportionnée. Il a voulu que les fonctionnaires de ces deux services se trouvassent dans des conditions identiques.

Au surplus, il est disposé à accueillir les modifications qui lui seraient proposées.

M. Paul Martin cite des cas particuliers de fonctionnaires, d'après lui lésés par l'établissement du nouveau statut.

Il ajoute que toutes ces réorganisations viennent trop tard. « Vous êtes maire depuis douze ans, M. Dron, et c'est seulement maintenant que vous semblez vous apercevoir qu'il y a quelque chose à changer ! »

M. DRON. — Je ne vous souhaite pas de recevoir un deuxième et un troisième mandat pour faire la besogne nécessaire.

M. MARTIN. — Oh ! vous n'avez pas en tant de moi que ça ! Qu'est-ce que c'est que d'être maire comme vous !

M. DRON. — Je parle et j'agis ici comme maire. Je veux rester calme mais il viendra un moment où je reprendrai ma liberté d'action et de parole et où je dirai à certaines personnes des vérités dont ils n'ont pas l'air de se douter.

M. MARTIN. — Si c'est à moi que vous vous adressez, vous pouvez parler tout de suite. Je ne crains rien de ce que vous pourriez dire.

M. DRON. — Je vous répète que je suis ici le maire et pas autre chose.

M. MARTIN. — Et moi je suis conseiller municipal et j'ai le droit de tenir ce langage. Vous dites que vous voulez mettre les fonctionnaires à l'abri de l'arbitraire. C'est donc que vous reconnaissez qu'il y en a eu.

M. DRON. — Vous m'avez rappelé tout à l'heure que j'avais douze ans de mandat, eh bien pendant ces douze ans, j'ai conscience de n'avoir pas commis une injustice. Mais j'ai voulu mettre les fonctionnaires à l'abri de l'arbitraire parce que je ne suis pas sûr qu'après moi il n'y en aura pas.

Le statut est adopté.

LE BUDGET DE 1912

Après règlement de quelques questions sans grande importance, M. Liagre donne lecture du rapport concernant le budget de 1912.

Le budget se présente ainsi :

Recettes	
Recettes ordinaires	5.732.420,82
Recettes extraordinaires	488.129,80
Soit	6.220.550,62
Dépenses	
Dépenses ordinaires	4.716.088,14
Dépenses extraordinaires	1.503.638,71
Soit	6.219.726,85
Excédent de Recettes	823,77

Le projet du budget primitif pour l'année 1912 est adopté après une assez longue discussion au cours de laquelle M. Dron et M. Martin échangent des explications plutôt vives.

LA QUESTION DE LA GREVE DU GAZ

M. Martin reproche à M. Dron de n'avoir pas su empêcher la grève en recevant les ouvriers et en convoquant d'urgence le Conseil municipal. Il affirme que les manœuvres n'ont pas déclaré la grève sans avoir porté des réclamations préalables.

M. DRON. — C'est ainsi que cela se fait partout, ce n'est pas ainsi que cela s'est fait ici.

M. MARTIN. — Vous vous en êtes rapporté à ce que vous a dit le directeur de l'usine, vous n'avez pas voulu entendre les ouvriers et vous avez appelé la troupe. Enfin vous avez convoqué un certain nombre de conseillers municipaux hors de cette enceinte.

M. QUIVRON. — Vous avez pris une décision arbitraire, vous pouviez faire cesser la grève, vous ne l'avez pas voulu. Voilà dix ans que les ouvriers se plaignent à l'usine à gaz. Comment voulez-vous qu'un père de famille puisse vivre avec 4 francs par jour ?

M. DRON. — J'attendais toutes ces réflexions, je vais y répondre mais comme je suis habitué à ce qu'on dénature mes paroles, M. Villegval va vous lire un résumé que j'ai rédigé de ce qu'a été l'attitude de l'administration municipale et des raisons de sa conduite.

Avant cette lecture, M. Quivron demande que tous les grévistes soient réintégrés immédiatement.

Voici un résumé succinct de la déclaration de M. Dron :

Les faits ont été dénaturés. Les conséquences du conflit étaient si graves qu'il fallait songer avant toute autre chose à assurer ce service public.

Nous avons d'ailleurs réuni la Commission du gaz. Il n'y avait donc pas lieu de tenir compte de la demande de réunion pas plus que de la sommation que nous avions reçue à comparaître à la barre de la Maison du Peuple. Et nous avons été bien inspirés de ne pas nous prêter à cette tentative d'agitation.

Supposons que la grève se soit déclarée dans une usine gérée par des capitalistes. Les grévistes se seraient adressés au maire qui aurait dû faire appel aux autorités supérieures qui auraient envoyé de la troupe.

En ce qui concerne les conditions de travail, le Conseil, dit M. Dron, peut demander une amélioration. Nous avons déjà d'ailleurs, dans un avis affiché à l'usine, fait connaître les conditions que nous pensions pouvoir accorder. A ce moment nous ne pouvions plus accorder de délai aux grévistes. Nous avions cru qu'ils auraient eu un bon mouvement et nous ne leur aurions pas gardé rancune. Ils ont préféré obéir à des conseils peu scrupuleux. Il fallait donc parer au danger. Ce fut fait.

Quant au salaire, M. Dron rappelle qu'il a proposé lui-même spontanément l'an dernier de relever de 0 fr. 25 tous les salaires oscillant autour de 4 fr. Déjà les ouvriers qui gagnaient 2 fr. 50 du temps de M. Hazebrouck avaient été augmentés à 4 francs. Dans mon esprit je croyais que cette augmentation de 0 fr. 25 profiterait aux manœuvres du gaz. Il y a eu erreur et malentendu. Le maire est le premier à le regretter.

Nous sommes prêts à porter la journée à 4 fr. 50. Peut-être pourrions-nous aller plus loin pour les ouvriers stables et pas pour ceux qui disent travailler dans un bagne où personne ne les oblige à venir.

D'ailleurs nous préparons un statut pour tous les ouvriers des usines municipalisées et progressivement la situation de tous sera améliorée.

Il convient de ne pas perdre de vue aussi que la ville ne peut donner des salaires qui ne correspondraient pas à ceux pratiqués dans la même région pour la même industrie. Ce serait la mort des régies municipales et l'exemple tragique d'Elbeuf doit donner à réfléchir.

Nous ne relèverons pas la balourdise de celui qui ferait bien de relire la fable de la « Grenouille et le Bœuf » et qui déclare les bénéfices de l'usine à gaz illégaux. On croit rêver. Mais on sait compter à Tourcoing, et on se rend compte de la différence qu'on aurait eu au budget si les bénéfices du gaz étaient allés à une société capitaliste.

Le Conseil approuvera donc les 4 fr. 50. Et nous entreprendrons prochainement l'étude d'un projet de statut pour tous les ouvriers des services en régie directe.

On a dit, ajoute le maire : Pourquoi n'avez-vous pas accordé tout de suite cette augmentation ? Mais c'est qu'on n'a rien demandé. On a quitté l'usine brusquement sans réclamation.

Nous ne relèverons pas l'affirmation audacieuse qui prête certaines paroles au directeur. Elles ont été inventées de toute pièce.

De même tout est fable dans l'histoire des affiches d'Herseaux, de séquestres et du renvoi d'un ouvrier. Tout cela est faux.

Il n'est pas un collègue assez naïf pour ne pas voir là-dedans un coup monté. On voit le scénario se dérouler : les ouvriers se présentant au directeur et disant : nous voulons cinq francs, puis on quitte l'usine. On va à la « Maison du Peuple », cette agence générale pour grève.

Pourtant il est dit dans le statut que la grève ne doit être prononcée qu'après avis de la Bourse du Travail et après tentatives de conciliation.

Et j'ai entendu des socialistes, Ghesquière, Compère-Morel, préconiser les conversations. Je serais curieux de savoir ce qu'ils pensent.

Plus tard nous dégagerons la morale de cette crise locale. Nous nous contentons de dire que ce que nous avons fait, toute autre municipalité l'aurait fait.

Nous ne voulons pas non plus manquer l'occasion de remercier la majorité qui nous a fait confiance.

Le bon sens et la droiture de la population auront le dernier mot.

Cette déclaration qui paraît faire une profonde impression sur l'auditoire est accueillie dans le plus grand silence.

M. Scalbert rejette toute la responsabilité de l'affaire sur le directeur de l'usine.

M. Verbeke propose de doter l'usine de lavabos pour les ouvriers.

M. Martin s'écrie : « Donnez leur donc du pain auparavant ! » Il ajoute : « Je demande qu'on mette aux voix la proposition se porter à cinq francs le salaire des ouvriers du gaz ». (Mouvement dans le public).

M. Dron met la proposition aux voix. (Bruit, cris divers, vive agitation).

A mains levées tous les conseillers votent le salaire de 5 francs.

M. DRON. — J'accepte, et de bon cœur !

M. Quivron revient à sa proposition de réintégration des grévistes.

M. DRON. — Ils peuvent se présenter pour combler les vides mais ceux qui travaillent actuellement resteront.

L'examen du budget est repris, on adopte quelques vœux et à minuit quinze, le huis-clos est prononcé.

Le public se retire en discutant avec animation et la séance s'achève dans le calme. On sent que chacun a hâte d'en finir.

Dehors, le vent souffle avec rage et ses rafales furieuses apportent jusqu'à l'Hôtel de Ville le refrain lointain de l' « Internationale... »

Léon LEMARRE.

Sucre Delerue

UNE MEDAILLE D'OR — 8 GRANDS PRIX

LA GREVE DE L'USINE A GAZ

Neuf ouvriers, dont un gréviste, ont été embauchés vendredi matin à l'usine à gaz. Vingt-et-un autres se sont fait inscrire. Il y a actuellement 43 ouvriers occupés.

Une délégation des manœuvres en grève s'est présentée à l'Hôtel de Ville. Il lui a été répondu qu'elle devait s'adresser au directeur de l'établissement.

Les 70 soldats du 43e de ligne qui se trouvaient encore à Tourcoing, ont quitté la ville vendredi après-midi, pour regagner Lille.

Il reste quatorze gendarmes pour assurer l'ordre.

GREVE DANS UNE FILATURE

Trente-deux ouvrières et seize bâcleuses de la filature de coton de MM. Motte, rue des Piats, ont cessé le travail vendredi. Elles réclament une augmentation de salaire de 50 centimes par jour.

Cette grève entraîne le chômage de 170 ouvriers et ouvrières. L'établissement occupe 700 ouvriers.

L'ENTRETIEN DES PROPRIETES COMMUNALES

Résultats de l'adjudication du vendredi 29 décembre 1911, pour travaux d'entretien des propriétés communales pour les années 1912-13-14.

Bureau composé de MM. E. Lecomte, adjoint, président, et de tous les membres de la commission des travaux.

1er Lot : terrassement, maçonnerie. — M. Catteau-Tronlesoux, 0 % ; André Lutun, 2.75 % ; Desodt Henr, 6.25 %, adjudicataire.

2e Lot : pierres et marbres. — MM. Dentrebec, frères, 17 % ; Bara frères, de Tourcoing, 18.50 %, adjudicataires.

3e Lot : plafonnage, badigeonnage. — MM. Dujardin-Flipo, 1.25 % ; Flipo-Maréchal, 2.50 % ; Emile Dalenghien, de Tourcoing, 4 %, adjudicataire.

4e Lot : charpente et menuiserie. — MM. J. Carissimo-Gaudres, 10.25 % ; Henri Ladesou, 16.25 % ; P. Duvillier, 14 % ; Victor Fontaine, 12.75 % ; A. Maréchal, 18 % ; A. Quatannens-Lebon, 20.75 %, adjudicataire.

5e Lot : Couverture, zinguerie. — MM. Hercelle-Leruste, 30.25 % ; Lucien Laude, 20.75 % ; L. Debaets, 32.25 % ; Edm. Gadenne, 26.25 % ; Albert Destailleur, de Tourcoing, 36.75 %, adjudicataire.

6e Lot : plomberie et robinetterie. — MM. Edmond Gadenne, 26.25 % ; L. Laude, 31.50 % ; A. Destailleur, 37.75 % ; Hercelle-Leruste, 30.25 % ; L. Debaets, de Tourcoing, 38.50 %, adjudicataire.

7e Lot : serrurerie, ferronnerie. — MM. J. Duras-Demay, 11 % ; Isidore Pergoot, de Tourcoing, 11.25 %, adjudicataire.

8e Lot : fumisterie. — MM. C. Carrette, 22 % ; Delvoye-Bévenage, 12.75 % ; M. Destombes, 20.25 % ; Pergoot, 22 % ; J. Burms, 10 % ; Paul Delsart, de Tourcoing, 25.75 %, adjudicataire.

9e Lot : peinture et vitrerie. — La société « La Peinture Moderne », 12.50 % ; F. Masse, 4 % ; H. Lahousse, 22.75 % ; H. Fontaine, 12.75 % ; Alx. Hautefeuille, 14 % ; La société « Le Travail », 0.25 % ; Alfred Hautefeuille, 3 % ; la société « Le Projet », de Tourcoing, 30 %, adjudicataire.

10e Lot : éclairage au gaz. — MM. A. Destailleur, 30.75 % ; L. Laude, 30.25 % ; L. Debaets, 36 % ; A. Mouchart, 25 % ; Hercelle-Leruste, de Tourcoing, 38.25 %, adjudicataire.

11e Lot : Fournitures diverses. — MM. Scolbert-Delecroix, 5 % ; C. Buffin, de Tourcoing, 9 %, adjudicataire.

LE RENOUVELLEMENT DE L'ANNEE

La Mairie de Tourcoing nous communique l'avis suivant :

« L'Administration municipale de Tourcoing a l'honneur d'informer les corps constitués et MM. les fonctionnaires qu'il n'y aura pas de réception à l'occasion du renouvellement de l'année. »

THEATRE MUNICIPAL

Demain dimanche, 31 décembre, matinée à 2 heures : *Les Saltimbanques*, opérette en 3 actes et 4 tableaux, de Louis Ganne. Ballet de huit danseuses réglé par Mlle Tiphaine, 1re danseuse ; orchestre dirigé par M. L. Cazaux, 1er chef.

Le soir, à 8 h. 1/2 précises : *La Veuve Joyeuse*, opérette en 3 actes, de Franz Lehar.

Mlle Yvonne Proberty jouera le rôle de Missia. Ballet dirigé par Mlle Tiphaine. Orchestre complet, sous la direction de M. L. Cazaux.

Lundi 1er janvier : matinée à 3 heures ; clôture irrévocable des représentations du succès sans précédent : *La Veuve Joyeuse*.

Le soir, à 8 h. 1/2. *Les Saltimbanques*.

ETAT-CIVIL

De TOURCOING du 29 Décembre 1911

Naissances. — Germaine Leroy, rue Arnimède, 25. — Léon Leclercq, rue Ampère, 5. — Suzanne Cuvelier, rue du Carlier, 38. — Fernand Basson, rue de Gand, 173.

Décès. — Clotilde Dumortier, 41 ans, rue des Couloniers, 8. — Catherine Valravens, 74 ans, rue du Dahomey, 88.

LILLE

AU PARQUET

Le meurtre de Flers-Breucq

M. Houeix, juge d'instruction, a procédé hier à l'interrogatoire de l'aveugle Souque, qui amena à Lille le meurtrier d'Alice Matton, le paralytique Desjardins.

Souque qui se trouva le premier au chevet d'Alice Matton, alors que celle-ci venait d'être frappée par son amant, n'a fait que confirmer dans sa déposition les renseignements qui avaient déjà été fournis de part et d'autre au magistrat instructeur.

Nous croyons donc inutile de nous étendre davantage sur ce sujet.

Voleurs de réticules

Louis Leys, 18 ans ; Jean Meunier, 19 ans ; Germaine Vandenhaute, 17 ans ; Céline Pennel, 29 ans, dérobèrent à Roubaix leur réticule à des passantes.

Tous quatre comparaîtront devant le tribunal correctionnel, audience du 6 janvier.

Pseudo-voleurs de fourrures

M. François Cnops, 37 ans, et sa femme, Jeanne, née Déry, même âge, étaient inculpés de vols de fourrures au préjudice de M. Dearx, fourreur à Roubaix.

Or, le comple a établi sa parfaite innocence. En conséquence, M. Delalé a rendu pour cette affaire une ordonnance de non-lieu.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 29 décembre

Deux incidents graves

A DEUX REPRISES, LES JUGES DU TRIBUNAL FURENT GROSSIEREMENT INJURIES PAR DES CONDAMNES. — CEUX-CI NE SERONT PAS INQUIETES, PARAIT-IL.

Deux graves incidents se sont produits au cours de l'audience d'hier du Tribunal correctionnel et provoquèrent un grand émoi parmi la nombreuse assistance.

A quelques minutes d'intervalle, deux condamnés proférèrent, à l'égard du Tribunal, les plus basses injures.

Voici en quelles circonstances : Le premier de ces incidents se produisit à la suite de la comparution de deux fraudeurs, Adolphe Herman, de Roubaix, et un sieur Charles Debenne, 18 ans, sans domicile fixe.

Ce dernier, qui montra durant tout le temps de sa comparution une attitude arrogante, demanda au président, M. Meney, au moment où celui-ci allait prononcer le jugement, le condamnant à six jours de prison, qu'on veuille bien l'envoyer en correction jusqu'à sa majorité.

Le Tribunal n'ayant pas voulu accéder au désir exprimé par Debenne, celui-ci, que les gendarmes entraînaient, se retourna vers lui, et, voulant exprimer son mécontentement, hurla une basse injure à l'adresse des juges.

Ce fut au milieu de de l'émotion générale que l'insulteur fut poussé dans le couloir conduisant à la maison d'arrêt.

Quelques instants plus tard, le nommé Edmond Thibault, 41 ans, chauffeur, sans domicile fixe, originaire de l'Est, avait à répondre du vol d'un ballot de marchandises, commis à Herseaux, au préjudice d'une dame Adrienne Dumoulin-Delrue, colporteuse, au hameau de la Broche de Fer.

Cet individu avait été arrêté à la frontière, au moment où il tentait d'introduire en France, les marchandises volées.

Titulaire de nombreuses condamnations, sortant de Centrale, où il avait « tiré » 5 ans pour vols, Thibault était mûr pour la relégation.

C'est pourquoi il se défendit avec l'énergie du désespoir, en niant avoir commis le vol. Il prétendit qu'un inconnu lui avait remis le ballot en lui promettant 20 francs s'il parvenait à lui faire passer la frontière sans encombre.

Malheureusement pour l'inculpé, des témoignages établissaient d'indubitable façon que c'était bien lui qui avait volé le ballot.

En conséquence, le Tribunal le condamna à six mois de prison et à la peine accessoire, en ce cas, de la relégation.

Sans mot dire, le condamné retourna dans le box des prisonniers, mais bientôt il se dressait sur son banc, et, d'une voix tonnante, cria des injures aux magistrats.

Il alla aussitôt rejoindre son confrère ès-langue à la maison d'arrêt, tandis que les assistants commentaient vivement ce second incident.

Nous croyons savoir que M. le Procureur de la République, d'accord avec les magistrats intéressés, a l'intention de ne pas poursuivre les auteurs de ces incidents.

Ces injures imbéciles ne peuvent, en effet, atteindre les magistrats, à la mansuétude desquels il sera applaudi en ce cas.

UNE RIXE AU COUTEAU

A la suite d'une discussion qu'ils avaient eue en jouant aux fléchettes à l'estaminet Houttekette, à Roncq, rue de Lille, les nommés Adolphe Debruyne, 27 ans, tisserand, et Alphonse Leys, 17 ans, apprêteur, demeurant à Neuville-en-Ferrain, se battirent dans la rue.

Au cours de la bataille, Leys sortit son couteau de poche et en frappa par trois fois son adversaire, qui le blessa légèrement.

Malgré les blessures portées par Debruyne et l'accusation formelle portée contre lui, Leys nia toujours s'être servi d'une arme quelconque. Il a été condamné à deux mois de prison avec sursis.

L'ALCOOL REND FOU. — Etant ivre, le jeune René Mahieu, 21 ans, chauffeur, demeurant à Roubaix, rue de Tourcoing, 50, voulut porter des coups de couteau au nommé Emile Vannagh, 24 ans, terrassier, rue de la Tuilerie, 22, qui passait rue Pierre-de-Roubaix.

Désarmé à temps, le pochard dangereux fut poursuivi pour port d'arme prohibée et ivresse. Il a récolté 15 jours de prison avec sursis et 5 francs d'amende.

DES PIGEONS QUI RAPPORTENT. — Alphonse Kinds, 41 ans, menuisier à Wattrelos, rue du Mont-à-Leux, 407, trouva un jour sur la route trois pigeons voyageurs rendus de fatigue, dont il s'empara et qu'il conserva chez lui.

Garder ce que l'on trouve, c'est voler. Voilà pourquoi Kinds fut poursuivi, et au lieu de prix, « ses » pigeons lui rapportent 100 francs d'amende.

CREPAGE DE CHIGNONS. — Parce que la femme Vys avait pris sa place dans une usine de Wattrelos, la nommée Marie Verhelle, 26 ans, soigneuse, la rossa d'importance au cours d'un crêpage de chignons sensationnel.

La bouillante Marie fera huit jours de prison.